



Dépôt d'un instrument parlementaire

Résolution 2026-GC-247

Mesures urgentes face à l'explosion des prix des carburants et du mazout de chauffage

Auteur-e-s : Chardonnens Jean-Daniel

Nombre de cosignataires : 0

Dépôt : 29.09.2026

Développement : 29.09.2026

Transmission au Conseil d'Etat :

Dépôt et développement

Le cumul des tensions géopolitiques mondiales, notamment le conflit entre l'Iran et les États-Unis ainsi que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, provoque une hausse abyssale et persistante des prix des carburants et des combustibles.

Ce contexte géoéconomique délétere péjore lourdement le pouvoir d'achat des travailleurs, la rentabilité des artisans et la viabilité des commerçants. Il frappe également de plein fouet le secteur agricole, déjà profondément fragilisé par des étés catastrophiques marqués par des sécheresses et des canicules à répétition.

La situation est critique. L'explosion des coûts de l'énergie se répercute par un effet de ricochet immédiat sur les tarifs des transports et, par conséquent, sur l'ensemble des biens de consommation courante.

Le parc immobilier fribourgeois compte encore une forte proportion de chauffages au mazout. Les propriétaires modestes subissent de plein fouet le renchérissement du mazout de chauffage. Pour une immense majorité d'entre eux, ce choix thermique n'est pas idéologique, mais dicté par des contraintes budgétaires interdisant toute rénovation immédiate. Les locataires, qui représentent 60 % de la population, subissent de manière totalement passive l'explosion de leurs charges de chauffage, sans aucun levier d'action

Alors qu'une grande partie des pays européens ont déployé des mesures d'urgence pour soulager leurs citoyens, les autorités fédérales suisses restent de marbre face à la détresse financière et aux inquiétudes légitimes de leur population.

Lorsque les prix à la pompe explosent, la Confédération s'enrichit automatiquement. L'impôt sur les huiles minérales est un montant fixe par litre (forfaitaire), mais la TVA est proportionnelle au prix de vente. Plus le prix de l'essence et du mazout grimpe, plus l'État encaisse de millions supplémentaires non budgétisés via la TVA. Demander un gel des taxes ne revient donc pas à vider les caisses de l'État, mais simplement à restituer une partie à la population de ce « surplus fiscal » généré par la crise elle-même.

Le Grand Conseil fribourgeois doit défendre un canton en grande partie rural et préalpin. Contrairement aux grands centres urbains hyperconnectés, de nombreux districts fribourgeois dépendent lourdement de la voiture individuelle pour leurs déplacements professionnels. Taxer encore plus ces énergies sans alternative immédiate équivaut à punir géographiquement une partie de la population.

Au vu de ce constat, il convient prendre des mesures urgentes, immédiates et à court terme pour atténuer les difficultés croissantes de la population. Il ne s'agit pas d'encourager la consommation de produits pétroliers, mais bien de tenir compte de la situation des personnes qui n'ont pas les moyens de remplacer leur voiture thermique par un modèle électrique, ou de changer leur chaudière au mazout.

Avec cette résolution, le Grand Conseil fribourgeois demande au Conseil fédéral et au Parlement de prendre des mesures urgentes pour endiguer la hausse abyssale des prix des carburants et du mazout de chauffage pour les consommateurs. Il s'agit notamment de :

- > **Geler l'impôt sur les huiles minérales**
- > **Geler la surtaxe sur les huiles minérales**
- > **Geler la taxe sur le CO²**

Ces mesures urgentes et exceptionnelles sont prises tant que le prix du pétrole ne s'est pas stabilisé à un niveau acceptable, avec un effet réel à la pompe ou sur le mazout de chauffage.

Les incidences financières immédiates de ces mesures peuvent être compensés par le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).